

COMMUNIQUE

Examen d'habilitation en médecine de famille

Le Collège national de médecine de famille informe **les finissants en** médecine de famille ayant opté pour le cycle de DEUX ans (c.à.d ceux et celles qui n'ont pas choisi le programme de 3 ans de la spécialisation en MF). que la 2^{ème} session annuelle d'examen d'habilitation aura lieu **le 8 décembre 2021**.

- 1- L'inscription pour cette session aura lieu **du 8 au 27 novembre 2021**; elle se fera au niveau de la faculté d'origine ;
- 2- La modalité de l'examen sera la même que la dernière fois (évaluation théorique) ;
- 3- Le déroulement de l'examen aura lieu dans les quatre facultés de médecine (**même jour, même épreuves**, ...) moyennant un nombre de candidats suffisants (si moins de 10 étudiants seront inscrits par Fac, un regroupement des sites sera préconisé);
- 4- Seule la **validation de l'ensemble des stages de MF est exigée** pour prendre part aux examens d'habilitation. La soutenance de la thèse n'est pas obligatoire. Le curriculum vitae ne sera pas pris en considération pour cette session d'examen d'habilitation.
- 5- En cas de réussite, le Collège délivre le certificat d'habilitation permettant d'obtenir le diplôme de médecine, après soutenance de la thèse, qui sera délivré par la faculté de médecine dont relève le candidat.

Pour le Collège de médecine de famille

Pr Ali MTIRAOU

